

DÉLIBÉRATION N°2026-209

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 15 octobre 2026 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2025 et portant approbation du programme d'investissements 2026 révisé de RTE

Participaient à la séance : Emmanuelle WARGON, présidente, Victor ALONSO, Anthony CELLIER, Nadia FAURE, Anthony CELLIER et Didier REBISCHUNG, commissaires.

1. Contexte

En application des dispositions de l'article L. 134-3, 2° et de l'article L. 321-6, II du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau public de transport (GRT) d'électricité doit transmettre pour approbation son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

Par délibération du 13 mars 2025¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2025 pour un montant de 3 472,6 M€₂₀₂₅. Par délibération du 9 octobre 2025², la CRE a approuvé un montant révisé de 3 461,0 M€₂₀₂₅ pour les investissements de RTE en 2025.

Par délibération du 26 février 2026³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2026 pour un montant de 4 239,1 M€₂₀₂₆, et a demandé à RTE de présenter, avant le mois de juillet, un bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2026.

La CRE a été saisie par RTE le 31 mars 2026 du bilan d'exécution définitif 2025 et le 24 juillet 2026 du point d'exécution intermédiaire du programme d'investissements 2026.

L'objet de la présente délibération est :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissements de RTE au titre de l'année 2025 ;
- d'approuver le programme d'investissements 2026 révisé de RTE afin de prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en février 2026.

¹ [Délibération de la CRE du 13 mars 2025 portant approbation du programme d'investissements 2025 de RTE.](#)

² [Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 9 octobre 2025 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2024 et portant approbation du programme d'investissements 2025 révisé de RTE](#)

³ [Délibération de la CRE du 26 février 2026 portant approbation du programme d'investissements 2026 de RTE](#)

2. Bilan d'exécution du programme d'investissements 2025

2.1. Principaux éléments du bilan d'exécution du programme d'investissements 2025

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2025 par la délibération du 13 mars 2025 s'élevaient à 3 472,6 M€₂₀₂₅. Un budget mis à jour de 3 461,0 M€₂₀₂₅ a ensuite été approuvé par la délibération du 9 octobre 2025, lors de la révision intermédiaire à mi-année. Le bilan d'exécution définitif du programme d'investissements de RTE pour l'année 2025 s'élève à 3 346,4 M€₂₀₂₅, en baisse de 126,1 M€₂₀₂₅ (3,6 %) par rapport au programme initial.

Le tableau ci-dessous présente, par catégorie d'investissement, les dépenses initialement approuvées et réalisées pour l'année 2025.

Catégorie	Réalisé 2024 en M€ ₂₀₂₄	A - Programme 2025 en M€ ₂₀₂₅ ⁴	B - Vision à mi-année 2025 en M€ ₂₀₂₅	C - Réalisé 2025 en M€ ₂₀₂₅	Ecart C - A en M€ ₂₀₂₅
Adaptations et raccordements	479,5	708,6	739,8	713,0	+4,4 (+0,6 %)
Interconnexions	235,5	585,6	561,4	491,5	-94,1 (-16,1 %)
Développement du réseau en mer	430,2	534,0	512,3	498,7	-35,3 (-6,6 %)
Renouvellement	855,7	910,3	963,3	975,0	+64,7 (+7,1 %)
Ossature numérique	283,7	392,8	359,9	357,2	-35,6 (-9,1 %)
dont renouvellement du contrôle commande	191,8	193,5	199,7	221,7	+28,2 (+14,6 %)
hors renouvellement du contrôle commande	91,9	199,3	160,2	135,5	-63,8 (-32,0 %)
Total des investissements « réseau »	2284,6	3 131,4	3 136,7	3 035,5	-95,9 (-3,1 %)
Système d'information	186,7	185,3	185,3	174,4	-10,9 (-5,9 %)
Immobilier et logistique	113,5	155,9	139,0	136,6	-19,3 (-12,4 %)
Total des investissements	2584,8	3 472,6	3 461,0	3 346,4	-126,1 (-3,6 %)

Tableau 1. Répartition des investissements par catégorie, évolution entre le programme d'investissements 2025, le programme d'investissements 2025 révisé, et le réalisé en 2025.

⁴ Les montants présentés dans cette délibération sont arrondis au dixième.

Les parties suivantes détaillent par catégorie les dépenses réalisées pour l'année 2025 et les écarts avec le montant approuvé par la CRE par la délibération du 13 mars 2025 portant approbation du programme d'investissements 2025.

2.2. Adaptations et raccordements

Les investissements 2025 pour les adaptations du réseau à très haute tension et le raccordement de nouveaux utilisateurs s'élèvent à 713,0 M€, en très légère hausse de 4,4 M€ par rapport au programme d'investissements initial 2025 (+4,4 M€).

2.2.1. Renforcement de la structure du réseau

Le renforcement de la structure du réseau à très haute tension a représenté des dépenses de 211,5 M€ sur l'année 2025, principalement portées par la restructuration du réseau des vallées d'Aure et du Luron (28,0 M€), la création du poste de Oisans Nord (20,5 M€), les études relatives au projet « Gironde – Loire-Atlantique » de renforcement du réseau de la façade atlantique (17,7 M€) et le renforcement de la ligne Champagnier – Cordeac – Les Sables (12,8 M€).

Ces dépenses sont en baisse de 32,7 M€ par rapport au programme d'investissements initial, principalement en raison du décalage de dépenses relatives à différents projets et à la restructuration du programme « Pylône 2025 » qui voit les coûts de qualification (tests et certification des pylônes) transférés directement vers les premiers projets identifiés pour le déploiement de ces pylônes.

2.2.2. Infrastructures mutualisées

Les dépenses pour les projets d'infrastructures mutualisées dans les zones de décarbonation se sont élevées à 102,1 M€, principalement dans les zones de :

- Fos-sur-Mer (47,4 M€), dépenses majoritairement portées par le projet de passage à 400 kV de la ligne Feuillane-Ponteau-Réaltor (14,6 M€) et la réalisation de la première campagne de travaux pour le projet de renforcement de la ligne Réaltor-Tavel (13,9 M€) ;
- Le Havre (26,6 M€), principalement marquée par le lancement des travaux pour la création du poste de Noroit ;
- Dunkerque (14,2 M€), avec la réalisation de travaux préliminaires à la réalisation de la plateforme du futur poste électrique de Puythouck.

La CRE s'est montrée favorable, dans sa délibération portant examen du dernier schéma décennal de développement du réseau (SDDR) de RTE⁵, l'engagement des travaux dans ces trois zones industrialo-portuaires sans attendre les engagements définitifs des consommateurs concernés.

Les dépenses de cette catégorie sont en hausse de 28,3 M€ par rapport au programme d'investissements initial. Cette hausse s'explique principalement par l'anticipation de travaux sur la ligne Réaltor-Tavel et le report à 2025 (déjà identifié lors du programme d'investissements révisé de 2025) de travaux initialement prévus en 2024 pour le projet Feuillane-Ponteau-Réaltor.

2.2.3. Raccordement de producteurs renouvelables

Le raccordement de nouveaux producteurs dans le cadre des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) a représenté des dépenses de 198,5 M€ en 2025, en légère baisse par rapport à la prévision initiale (-29,5 M€). Cet écart s'explique majoritairement par l'abandon du projet Chevalet-Haplincourt (-26,9 M€), pour lequel une stratégie alternative optimisée a été retenue.

⁵ [Délibération de la CRE du 20 février 2026 portant examen du schéma décennal de développement du réseau de RTE élaboré en 2025](#)

Ces dépenses ont permis le respect de la cible du mécanisme de régulation incitative pour l'accélération des raccordements dans les S3REnR introduit par la délibération n° 2025-77 du 13 mars 2025 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de transport d'électricité⁶ (le « TURPE 7 HTB »), avec la création d'une capacité d'accueil pour les EnR dans les postes sources de 1 120 MW (cible à 952 MW).

2.2.4. Raccordements individuels (hors ouvrages mutualisés)

Les dépenses pour le raccordement d'utilisateurs hors ouvrages mutualisés s'élèvent à 200,9 M€ en 2025. Ces dépenses concernent principalement le raccordement de nouveaux consommateurs (122 M€), en particulier de datacenters. Le réalisé 2025 intègre les premières dépenses des projets « *fast tracks* » dans le cadre de la nouvelle procédure d'accélération du raccordement de consommateurs de très forte puissance (entre 400 MW et 1 GW) au réseau très haute tension de RTE.

2.3. Interconnexions

Les dépenses d'investissement de l'année 2025 pour le développement des interconnexions s'élèvent à 491,5 M€, et concernent principalement les projets Celtic (122,6 M€) et Golfe de Gascogne (357,8 M€). Pour le projet Celtic, l'année 2025 a vu l'avancée des travaux terrestres (génie civil pour les liaisons souterraines et les stations de conversion) et la première campagne de pose du câble (80 kilomètres ont pu être posés). Le projet Golfe de Gascogne a également vu la progression des travaux terrestres et le lancement d'opérations préparatoires en mer en vue de la campagne de pose prévue en 2026.

La baisse des dépenses par rapport au budget initial (-94,1 M€) s'explique principalement par le décalage à 2026 de dépenses pour les stations de conversion du projet Celtic et de travaux sur les stations de conversion pour le projet Golfe de Gascogne.

2.4. Développement du réseau en mer

Les dépenses 2025 pour le développement du réseau en mer s'élèvent à 498,7 M€.

Parmi ces dépenses, 121,2 M€ sont attribués au raccordement des parcs de la PPE 1 (AO 1 et 2), principalement pour les parcs de Dieppe – Le Tréport et Noirmoutier. RTE a ainsi finalisé le raccordement des parcs des AO 1 et 2, avec la mise à disposition en 2025 des raccordements des parcs de Dieppe – Le Tréport et Noirmoutier, en respectant les coûts initiaux et les délais.

Le raccordement des parcs de la PPE 2 (AO 3 à 8) représente des dépenses de 365,8 M€ en 2025, principalement pour le raccordement des parcs Centre-Manche 1 (AO 4) et 2 (AO 8), ainsi que du parc Bretagne-Sud (AO 5).

Enfin, 11,7 M€ ont été dépensés en 2025 pour les études préliminaires pour les raccordements des parcs de la PPE 3 (parcs de Fécamp Grand Large).

Les dépenses pour le raccordement de parcs éoliens en mer sont en baisse par rapport au programme d'investissements initial (-35,3 M€). Cet écart s'explique principalement par le décalage des études préliminaires relatives aux raccordements des projets de la PPE 3 et du projet au large de l'île d'Oléron, compte tenu des incertitudes liées à l'attente du lancement des appels d'offres correspondants.⁷

⁶ [Délibération de la CRE du 13 mars 2025 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de transport d'électricité \(TURPE 7 HTB\)](#)

⁷ Le ministre chargé de l'énergie a lancé l'appel d'offres n° 1/2026 dit « AO10 » [portant sur onze projets d'installations éoliennes de production d'électricité en mer situés au large de la Normandie, au large de la Bretagne, en sud-atlantique et en mer méditerranée](#) pour lequel le dépôt des offres est prévu le 12 octobre prochain et la désignation des lauréats attendue au premier trimestre 2027.

2.5. Renouvellement

Les dépenses pour le renouvellement du réseau s'élèvent à 975,0 M€ en 2025. Ces dépenses concernent majoritairement le renouvellement des liaisons (655,4 M€), tandis que le renouvellement des postes électriques représente des dépenses de 261,0 M€, en particulier portées par le démarrage des travaux du poste de Flandre Maritime⁸ (79,9 M€ en 2025). La doctrine d'investissement suivie par RTE pour le renouvellement du réseau a été présentée par l'édition 2025 du SDDR de RTE, et qui a été approuvée en majorité par la CRE dans la délibération du 20 février 2026 portant examen de ce schéma.

Les dépenses de renouvellement sont en hausse de 64,7 M€ (+7,1 %) par rapport au programme initial. Cette hausse est principalement portée par le renouvellement des liaisons (+48,6 M€ soit +8,0 %). RTE a transmis des éléments permettant d'analyser la cohérence entre l'augmentation de ces dépenses et celle des volumes d'investissements réalisés.

2.5.1. Renouvellement des liaisons

Les éléments transmis par RTE montrent que l'augmentation des dépenses pour le renouvellement des liaisons s'accompagne d'une légère hausse des volumes d'opérations réalisées, en particulier sur les circuits souterrains.

La CRE constate un décalage entre la hausse des dépenses du renouvellement des lignes aériennes (+4%) et la hausse du volume d'opérations (+1%) et s'interroge sur une potentielle augmentation des coûts unitaires. RTE explique cette tendance par l'étalement sur plusieurs années des chroniques de dépenses de la majorité des projets de renouvellement : une partie des effets de la hausse des dépenses de renouvellement pour l'année 2025 serait justifiée par des mises en service intervenant à partir des années 2026 et suivantes. La CRE a demandé à RTE des éléments quantitatifs complémentaires sur ce point. Pour s'affranchir de ces effets pluriannuels, RTE propose une évolution de la méthode d'analyse des coûts unitaires dans le plan d'investissements révisé 2026 (voir *Analyse de l'évolution des coûts unitaires*).

2.5.2. Renouvellement des postes

La hausse des dépenses pour le renouvellement des postes depuis le programme initial s'élève à +20,7 M€ (soit +8,6 %). L'objectif du nombre prévisionnel de transformateurs de puissance remplacés (5) a été respecté et la cible de remplacement de départs haute-tension dans des postes électriques (52 contre 46) a été dépassée.

2.6. Ossature numérique

Les dépenses 2025 dans l'ossature numérique du réseau s'élèvent à 357,2 M€ dont une majorité concerne le renouvellement des systèmes de contrôle-commande (221,7 M€). Ces dépenses sont en baisse par rapport au programme d'investissements 2025 (-35,6 M€ soit -9,1 %), principalement en raison de retard dans le déploiement de groupes électrogènes pour la mise en œuvre du « Plan de reconstitution du réseau » et d'un moindre développement de l'infrastructure de télécommunication privée de RTE.

2.7. Système d'information

Les investissements 2025 pour le système d'information (174,4 M€) concernent principalement les domaines « Marchés & Interconnexion » et « Système de conduite en temps réel ». L'écart de dépenses par rapport au programme initial (-10,9 M€) s'explique surtout par des retards dans le lancement de projets (certains ayant démarré plus tard en raison d'incertitudes initiales sur leur périmètre ou leur budget) et des coûts inférieurs aux prévisions (optimisation des ressources, reports partiels en 2026, ou solutions techniques moins onéreuses que prévu).

⁸ [Délibération de la CRE du 16 janvier 2025 portant détermination du budget cible du projet Flandre Maritime \(RTE\)](#)

2.8. Immobilier et logistique

Les dépenses d'investissements immobiliers et de logistique pour l'année 2025 s'établissent à 136,6 M€, majoritairement portées par l'immobilier (88,3 M€). La baisse de ces dépenses par rapport au budget initial (-19,3 M€) s'explique par le décalage de plusieurs projets immobiliers.

2.9. Analyse de la CRE

Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 s'élèvent à 3 346,4 M€₂₀₂₅. La hausse des dépenses d'investissements réalisées en 2025 (+29,5% par rapport à 2024) est en ligne avec les trajectoires de dépenses présentées par RTE dans son SDDR élaboré en 2025, qui a été examiné par la CRE et qui prévoit une hausse des dépenses d'investissements de RTE pour s'établir à environ 8 milliards d'euros par an sur la période 2030-2040. Elle est également en ligne avec les dépenses approuvées par la CRE dans sa délibération portant approbation du programme d'investissements 2025 de RTE, et principalement portée par :

- la catégorie interconnexions (+256,0 M€ par rapport à 2024), marquée par l'accélération des dépenses des projets Celtic et Golfe de Gascogne ;
- la catégorie adaptations et raccordements (+233,5 M€ par rapport à 2024), particulièrement en raison de l'accélération des dépenses relatives aux S3REnR.

La CRE constate également que les dépenses réalisées du programme d'investissements 2025 sont légèrement inférieures au budget initial approuvé par la CRE. L'écart total s'élève à -126,1 M€, soit un écart de -3,6 %.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse détaillée des écarts projet par projet. Dans la construction de son programme d'investissements 2025, RTE avait intégré une marge globale de sous-exécution du programme de -313,4 M€. Cette marge n'est pas affectée spécifiquement à des projets et est donc déduite du total des écarts.

	Catégorie	Ecart (M€)
Ecarts « réseau »	Causes externes	-173,7
	<i>dont causes fournisseurs</i>	-15,0
	<i>dont causes clients</i>	-78,8
	<i>dont reports liés aux autorisations et procédures administratives</i>	-79,8
	Causes RTE à la baisse	-162,6
	<i>dont anticipations de travaux en 2024</i>	-33,1
	<i>dont reports et arbitrages internes</i>	-31,4
	<i>dont aléas en phases études et contractualisation</i>	-98,1
	Causes RTE à la hausse	243,4
	<i>dont anticipations de travaux des années ultérieures</i>	78,4
	<i>dont reports et arbitrages internes</i>	4,3
	<i>dont aléas en phases études et contractualisation</i>	87,3
	<i>dont créations et abandons de projets</i>	73,4
	Aléas en phase travaux (causes RTE ou externes)	-65,5

dont aléas à la baisse	-163,7
dont aléas à la hausse	+98,2
Autres causes (projets < 1 M€, restructurations de projets, etc.)	-250,8
Total des écarts au budget « réseau » apparus dans l'année (A)	-409,3
Total des écarts au budget préalablement intégrés par RTE lors de l'élaboration du programme 2025 (B)	-313,4
Total des écarts au budget « réseau » prévus et non réalisés (A) – (B)	-95,9
Total des écarts au budget « hors réseau »	-30,3
Total des écarts au budget	-126,1

Tableau 2. Analyse des causes des écarts entre le programme d'investissements 2025 et le réalisé en 2025.

La CRE souligne les efforts de RTE concernant plusieurs sous-rubriques, en particulier pour le développement du réseau en mer, les zones de mutualisation et les S3REnR, dans lesquelles RTE a optimisé ses trajectoires d'investissement. La CRE considère que les hausses des dépenses d'investissements constatées au cours de l'année 2025 sont justifiées. Par ailleurs, la CRE avait demandé à RTE, à l'occasion de l'approbation du programme d'investissements 2025, d'améliorer ses prévisions et le suivi des dépenses d'investissements, en particulier après une très forte sur-exécution du programme en 2024. La CRE constate que les travaux entrepris par RTE afin d'améliorer ses prévisions de dépenses d'investissements se sont traduits par une baisse des écarts entre le programme d'investissements initial et les investissements réalisés pour l'année 2025. La CRE estime donc que le pilotage opéré par RTE sur son portefeuille de projets est pertinent et a été amélioré de façon significative pour l'année 2025. La CRE demande à RTE de poursuivre ses efforts.

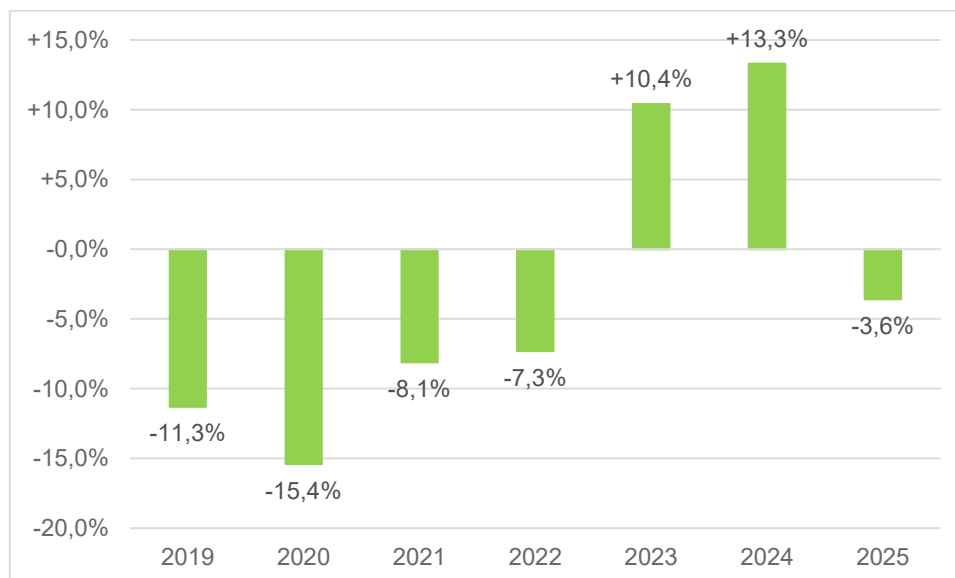


Figure 1. Evolution des dépenses entre le programme d'investissements initial et le bilan d'exécution (2019-2025). Lecture : les dépenses réalisées en 2025 sont 3,6% inférieures aux prévisions établies dans programme d'investissements 2025.

3. Principaux éléments sur l'état d'exécution du programme d'investissements révisé 2026

3.1. Evolution des dépenses d'investissements prévisionnelles 2026 par rapport au programme approuvé par la CRE

Les dépenses d'investissement approuvées pour l'année 2026 par la CRE dans sa délibération du 26 février 2026 s'élèvent à 4 239,1 M€₂₀₂₆. La réévaluation à mi-année de ce programme par RTE fait apparaître une baisse de 146,4 M€₂₀₂₅ par rapport au programme initialement approuvé (- 3,5 %).

Catégorie	Programme 2026 en M€ ₂₀₂₆	Vision à mi- année 2026 en M€ ₂₀₂₆	Ecart en M€ ₂₀₂₆
Adaptations et raccordements	1 134,3	1 086,7	- 47,6 (- 4,2 %)
Interconnexions	660,9	662,8	1,9 (0,3 %)
Développement du réseau en mer	618,6	572,9	- 45,7 (- 7,4 %)
Renouvellement	1 116,9	1 064,8	- 52,1 (- 4,7 %)
Ossature numérique	369,8	384,0	- 14,3 (- 3,9 %)
<i>dont renouvellement du contrôle-commande</i>	218	231,3	+13,3 (+6,1 %)
<i>hors renouvellement du contrôle-commande</i>	151,8	152,8	+1 (+0,7 %)
Système d'information	183,9	183,9	+0 (+0,0 %)
Immobilier et logistique	154,7	137,5	-17,2 (-11,2 %)
Total des investissements	4 239,1	4092,6	- 146,4 (- 3,5 %)

Tableau 3. Répartition des investissements par catégories, évolutions entre le programme d'investissements 2026 et le programme d'investissements 2026 révisé.

Les parties suivantes explicitent les principales évolutions de prévisions de dépenses d'investissements pour l'année 2026.

3.1.1. Adaptations et raccordements

Les dépenses prévues pour les projets d'adaptation et de raccordements sont en baisse de 48 M€ (- 4,2 %). Elles se répartissent dans quatre catégories, détaillées ci-dessous : zones mutualisées (+ 14,2 M€), structure réseau (- 30,7 M€), schémas de raccordement aux réseaux des énergies renouvelable (S3REnR) (- 31,1 M€), et raccordements hors S3REnR (stable).

Les dépenses prévisionnelles pour les projets d'infrastructures mutualisées dans les zones de décarbonation sont en hausse de 14,2 M€ (+ 7,6 %) par rapport au programme initial. Cette hausse provient très majoritairement de l'anticipation des travaux des zones de Dunkerque et du Havre. La zone de Fos-sur-Mer présente quant à elle une légère baisse due à quelques incertitudes supplémentaires sur les délais prévus.

Les investissements projetés pour la structure de réseau sont en baisse de 30,7 M€ (- 11,2 %). Cette prévision en baisse s'explique majoritairement par l'identification par RTE de risques de décalage de livraisons de matériels prévues en fin d'année sur l'année suivante, n'ayant toutefois aucun impact sur le planning des projets concernés.

Les dépenses d'investissements de RTE pour les S3REnR sont en baisse de 31,1 M€ (- 7,7 %) par rapport au programme initial. La baisse des dépenses prévues résulte de plusieurs facteurs dont aucun n'est réellement prépondérant (reports clients, reports fournisseurs ou délai plus long pour la réalisation d'études techniques). RTE prévoit de créer 1 464 MW de capacité supplémentaire en 2026, contre 1 402 MW au programme d'investissements initial 2026.

Les dépenses prévisionnelles pour les autres raccordements sont stables par rapport au programme initial (267,3 M€, +0,0 M€ par rapport au programme d'investissements initial). La croissance de ces investissements mise en avant dans le programme d'investissements 2026 (+ 33 % par rapport au programme d'investissements 2025) se confirme. Le programme d'investissements intègre notamment des dépenses relatives aux premiers projets *fast tracks* : Fouju, signé en fin d'année 2025, Montereau, Escaudain (Valenciennes) et le Bosquel (Amiens) qui ont fait l'objet d'une signature en 2026 ainsi que l'instruction de nouveaux sites (Poulainville près de Amiens, terrain du Grand Port Maritime de Dunkerque). Les dépenses liées aux projets *fast tracks* prévues en 2026 s'élèvent à 11 M€, soit 4 % des dépenses de la sous-catégorie raccordements individuels.

3.1.2. Interconnexions

La trajectoire initiale de la catégorie « interconnexions » se basait sur une approche prudente pour tenir compte notamment des retards constatés sur le projet Celtic, mais plus généralement pour prendre en compte les retards qui ont pu être observés sur ce volet. Cette approche est confirmée lors du programme révisé, avec cependant une très légère hausse de la trajectoire (+ 1,9 M€).

3.1.3. Développement du réseau en mer

Les dépenses prévisionnelles pour le développement du réseau en mer sont en baisse de 45,7 M€ (- 7,4 %) par rapport au programme initial. Cette baisse des dépenses s'explique par l'adaptation du planning de RTE au calendrier des projets, notamment vis-à-vis des projets de la PPE 2 pour lesquels il existe de nombreuses incertitudes.

L'ensemble des projets de la PPE 1 est désormais en service. Quelques dépenses résiduelles s'étaleront entre la fin de l'année 2026 et 2027. Pour ce qui est des projets inclus dans la PPE 3, RTE prévoit une baisse de 32,5 % (6,9 M€ contre 10,3 M€ prévus lors du programme initial), causée par des reports de projets (Oléron 1 relancé via l'AO10 après l'infructuosité de l'AO7). Les dépenses 2026 se limitent donc aux études préliminaires (Fécamp Grand Large).

3.1.4. Renouvellement

Les dépenses pour le renouvellement du réseau sont en baisse de 52,1 M€ (- 4,7 %) par rapport aux éléments présentés dans le programme initial. Cela s'explique principalement par une baisse des dépenses de renouvellement des lignes liée au décalage de projets du fait d'aléas travaux, de difficultés fournisseurs et de contraintes liées aux procédures administratives. La tenue des consistances techniques liées au renouvellement des liaisons n'est néanmoins pas affectée.

3.1.5. Ossature numérique

Les dépenses prévisionnelles 2026 pour la catégorie « ossature numérique » augmentent de 14,3 M€ (+ 3,9 %). Cette augmentation est essentiellement portée par l'évolution à la hausse des coûts unitaires des tranches de contrôle-commande.

3.2. Analyse de la CRE

La CRE estime que la révision du programme d'investissements à mi-année est en ligne avec le programme approuvé par la CRE début 2026. La CRE salue à nouveau les efforts de fiabilisation des prévisions engagés depuis le programme d'investissements 2023. En effet, le chiffrage pour l'année 2026 semble robuste, compte tenu du faible écart entre les dépenses prévues lors du programme d'investissements 2026 et la révision à la mi-année (- 3,5 %).

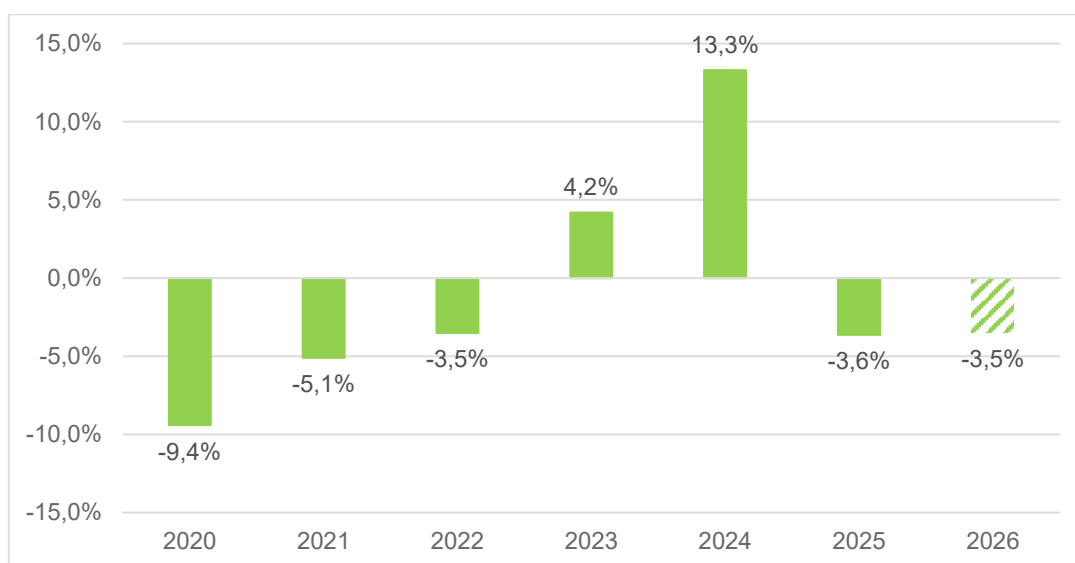


Figure 2. Evolution des dépenses de l'année N par rapport au programme établi en fin d'année N-1 pour l'année N. Pour 2026, évolution du programme à mi-année par rapport au programme initial. Lecture : les dépenses en 2026 estimées par le programme à mi-année sont en baisse de 3,5 % par rapport au programme initial.

L'analyse des écarts indique que les aléas constatés sont principalement liés à des décalages de projets, par rapport à des effets de prix ou de volume. Ces délais sont imputables à hauteur de 72 % à des causes extérieures à RTE. La partie de ces délais qui est imputable à RTE est justifiée par exemple par des décalages de jalons de paiement ou des retours d'études, ce qui témoigne d'une bonne maîtrise des projets en amont du démarrage des phases travaux.

3.2.1. Adaptations et raccordements

L'accélération sur les projets de développement des infrastructures mutualisées, jugée prioritaire par la CRE dans sa délibération du programme d'investissements 2026 a bien eu lieu, en particulier pour les zones de Dunkerque et du Havre, qui ont pu anticiper certains jalons.

Dans le cadre des S3REnR, malgré la baisse des dépenses prévues sur l'année 2026 entre le programme d'investissements initial et le programme révisé à mi-année (- 8 %), RTE affirme que la trajectoire de mise à disposition des capacités d'accueil n'est pas modifiée. La CRE rappelle que, par délibération du 13 mars 2025⁹, RTE est incité sur les capacités mises à disposition dans le cadre des S3REnR (la régulation incitative prévoit 2 674 MW de capacité créée entre 2025 et 2026). La trajectoire de capacité prévue par RTE (2 584 MW de capacité créée entre 2025 et 2026) permet donc de respecter la trajectoire prévue par la régulation incitative.

3.2.2. Réseaux en mer

Les dates de mise en service des projets d'éolien en mer de la PPE 2 (AO 3 à 8) restent, comme c'était le cas lors de l'élaboration du programme d'investissements 2026, par nature incertaines. RTE a donc engagé un travail de fond pour analyser les leviers disponibles en cas de mises en service des parcs de production par les lauréats plus tardives qu'envisagé, voire de risque d'abandon des projets par les lauréats désignés.

La CRE avait indiqué dans sa délibération du 26 février 2026¹⁰ qu'elle était favorable à la trajectoire et à la stratégie proposée par RTE. Elle constate qu'une partie des leviers qui avaient été identifiés par RTE a été mise en œuvre et que l'ajustement de la trajectoire à la baisse correspond en majorité à des évolutions complémentaires qui pourraient être activés par RTE, concernant principalement les projets de la PPE 2. La CRE maintient sa demande à RTE de lui transmettre un suivi régulier sur les évolutions de trajectoire d'investissement concernant le réseau en mer incluant les implications de la mise en œuvre des leviers identifiés, en termes de limitation des coûts échoués mais également de surcoûts potentiels à terminaison qu'il conviendra de mitiger.

Au vu des montants très élevés à engager sur l'année 2026 mais aussi sur les années à venir et du risque de coûts échoués associés, la CRE souhaite rappeler l'importance de la visibilité donnée à RTE, par les lauréats et les pouvoirs publics, sur les calendriers réels de mise en service des parcs. En particulier, la CRE estime nécessaire de consolider le planning opérationnel pour l'AO4 ainsi que pour les trois projets flottants de la PPE 2.

Par ailleurs, la CRE rappelle que le cahier des charges de l'AO10 prévoit des modalités de sélection des lauréats permettant de maximiser la probabilité que des lauréats soient retenus pour les projets d'extension PPE 2, pour lesquels les travaux de raccordement sont déjà bien avancés.

Enfin, concernant les projets de la PPE 3, la CRE constate que RTE maintient une trajectoire prudente dans un contexte de lancement de l'AO10, pour lequel la désignation des lauréats est attendue au premier trimestre 2027. La CRE maintient sa demande à RTE de lui transmettre préalablement à la signature de contrat pour le raccordement de ces parcs un dossier complet décrivant lesdits contrats et les modalités d'engagement.

3.2.3. Renouvellement

En ce qui concerne les dépenses associées au renouvellement du réseau, la trajectoire révisée à mi-année s'élève à 1 064,8 M€, soit une baisse de 4,7 % par rapport au programme d'investissements 2026. Néanmoins, elle demeure globalement en ligne avec les trajectoires d'investissements prévues dans le SDDR. La baisse prévue des dépenses est principalement portée par des aléas travaux sur le renouvellement des liaisons.

L'année 2026 marquera notamment le démarrage des travaux de renouvellement de la liaison 400 kV Breuil Marmagne à l'automne, dont le projet s'inscrit dans le cadre du renforcement du réseau 400 kV du Massif central, identifié comme zone de fragilité dès le SDDR 2019.

⁹ [Délibération de la CRE du 13 mars 2025 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de transport d'électricité \(TURPE 7 HTB\)](#)

¹⁰ [Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 26 février 2026 portant approbation du programme d'investissements 2026 de RTE](#)

3.2.4. Ossature numérique

Les dépenses liées au renouvellement du contrôle commande sont également en hausse de 6% par rapport au programme initial pour 2026. Sur ce sujet, la CRE avait demandé à RTE, dans la délibération du 20 février 2026¹¹, une analyse détaillée de la faisabilité d'une stratégie de renouvellement optimisée. A la suite de cette demande et de l'observation d'un écart du coût unitaire de remplacement du contrôle-commande par rapport à la délibération du 13 mars 2025¹², RTE indique dans la révision de son programme d'investissements avoir lancé un plan de remédiation sur la trajectoire de renouvellement du contrôle commande. La CRE demande à RTE de lui transmettre les résultats de cette étude avant le 31 mars 2027.

4. Analyse de l'évolution des coûts unitaires

Dans sa délibération du 20 février 2026 portant examen du schéma décennal de développement du réseau élaboré en 2025, la CRE a demandé à RTE de mettre en place un suivi bisannuel de l'évolution des coûts unitaires d'investissements effectivement réalisés, afin de s'assurer que les éventuels écarts entre la trajectoire du SDDR et les dépenses réelles reflètent des évolutions de volumes et non des dérives de coûts de référence.

Dans la continuité de cette demande, lors de la délibération du 26 février 2026 portant sur l'approbation du programme d'investissements pour l'année 2026, la CRE a demandé à RTE de lui transmettre dans le cadre du programme révisé pour l'année 2026 une analyse de l'effet du décalage temporel entre dépenses et mises en service pour le renouvellement des liaisons et des autres effets éventuels permettant d'expliquer la hausse des dépenses constatée. La CRE a également demandé à RTE de lui fournir dans ce programme révisé une analyse détaillant la hausse des coûts unitaires des opérations de renouvellement des postes constatées dans le programme d'investissements 2026.

RTE propose de répondre conjointement à ces demandes via une évolution de sa méthode de calcul des coûts unitaires. Le coût unitaire y est défini par le ratio entre la consistance technique (km de liaison, nombre d'équipements remplacés, ...) sur l'ensemble de la durée du projet et son coût total. Les coûts obtenus sont comparés par RTE aux références du SDDR, telles que définies dans la délibération de la CRE du 20 février 2026¹³. L'analyse porte sur les projets à l'étude ou en travaux.

RTE applique dans un premier temps cette nouvelle méthode à des projets de renouvellement, avant de la généraliser à l'ensemble des catégories définies dans le SDDR lors du prochain bilan d'exécution.

4.1. Analyse de la CRE sur la méthodologie proposée par RTE

La CRE considère que l'évolution de la méthode employée et le périmètre retenu sont globalement pertinents et adaptés au suivi de la trajectoire pluriannuelle des coûts unitaires. Néanmoins, la CRE demande à RTE de poursuivre les travaux en cours sur l'amélioration de cette méthode, notamment pour que les coûts unitaires calculés puissent être comparés aux coûts de référence du SDDR sans réserve méthodologique.

L'analyse des premiers résultats transmis permet d'identifier les principaux écarts, en termes de coûts moyens par rapport aux références du SDDR, à la hausse et à la baisse, et en termes de dispersion des coûts des projets. Des écarts des coûts unitaires moyens très importants sont constatés (à la hausse sur le renouvellement des supports HTB1 et HTB2, à la baisse sur le renouvellement des postes HTB2). Ils peuvent s'expliquer en partie par un faible échantillon et des périmètres de coûts différents de ceux du SDDR mais doivent faire l'objet d'approfondissements complémentaires.

¹¹ [Délibération de la CRE du 20 février 2026 portant examen du schéma décennal de développement du réseau de RTE élaboré en 2025](#)

¹² [Délibération de la CRE du 13 mars 2025 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de transport d'électricité \(TURPE 7 HTB\)](#)

¹³ [Délibération de la CRE du 20 février 2026 portant examen du schéma décennal de développement du réseau de RTE élaboré en 2025](#)

Au vu de ces éléments, la CRE demande à RTE de :

- pérenniser l'utilisation de cette méthode et poursuivre les travaux en cours avec la CRE sur l'amélioration de cette méthode, pour aboutir à une méthodologie robuste pour le bilan d'exécution du programme d'investissements 2026 ;
- élargir l'analyse des coûts unitaires à l'ensemble des catégories du SDDR, conformément à la demande de mise en place d'un suivi bisannuel de l'évolution des coûts unitaires d'investissements effectivement réalisés, lors des bilans d'exécution ;
- approfondir l'analyse sur les projets aux coûts unitaires très éloignés des moyennes afin d'identifier les éléments explicatifs et de proposer des actions de réduction des écarts si ceux-ci sont injustifiés ;
- préciser les raisons menant à une dérive des coûts moyens le cas échéant, et proposer des actions de remédiation.

Malgré sa qualité, cette étude ne permet pas de répondre à la demande formulée par la CRE dans la délibération du 26 février 2026¹⁴, sur l'analyse de l'effet du décalage temporel entre dépenses et mises en service pour le renouvellement des liaisons. La CRE réitère sa demande et souhaite que RTE appuie son analyse sur un échantillon pertinent de projets pour expliquer cet effet.

¹⁴ [Délibération de la CRE du 26 février 2026 portant approbation du programme d'investissements 2026 de RTE](#)

Approbation de la CRE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 321-6, II du code de l'énergie, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité transmet son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2025 définitivement arrêtées par RTE en début d'année 2026 et approuve le programme d'investissements 2026 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en février 2026.

La CRE a été saisie par RTE le 31 mars 2026 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements 2025 et le 24 juillet 2026 point d'exécution intermédiaire du programme d'investissements 2026.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2025

En ce qui concerne l'année 2025, la CRE constate que les dépenses réalisées sont en baisse de 3,6 % par rapport au montant approuvé dans le programme d'investissements initial et de 3,3 % par rapport au montant révisé à mi-année, pour un montant total de 3 346,4 M€₂₀₂₅. La CRE constate que ces écarts sont limités et justifiés, et que RTE a mis en œuvre les améliorations souhaitées concernant le suivi et le pilotage de ses dépenses d'investissements.

Catégorie	Réalisé 2024 en M€ ₂₀₂₄	Programme 2025 en M€ ₂₀₂₅	Vision à mi- année 2025 en M€ ₂₀₂₅	Réalisé 2025 en M€ ₂₀₂₅
Adaptations et raccordements	479,5	708,6	739,8	713,0
Interconnexions	235,5	585,6	561,4	491,5
Développement du réseau en mer	430,2	534,0	512,3	498,7
Renouvellement	855,7	910,3	963,3	975,0
Ossature numérique	283,7	392,8	359,9	357,2
<i>dont renouvellement du contrôle commande</i>	191,8	193,5	199,7	221,7
<i>hors renouvellement du contrôle commande</i>	91,9	199,3	160,2	135,5
Total des investissements « réseau »	2284,6	3 131,4	3 136,7	3 035,5
Système d'information	186,7	185,3	185,3	174,4
Immobilier et logistique	113,5	155,9	139,0	136,6
Total des investissements	2584,8	3 472,6	3 461,0	3 346,4

Programme d'investissements révisé pour l'année 2026

En ce qui concerne le programme d'investissements révisé pour l'année 2026, les variations des budgets des différentes catégories de dépenses donnent lieu à une baisse des dépenses prévues par RTE de 4 239,1 M€₂₀₂₆ à 4 092,6 M€₂₀₂₆ (- 3,5 %). La CRE constate la pérennisation de la méthode de gestion des projets mise en place lors du précédent exercice. La CRE observe une baisse des investissements pour les catégories « développement des réseaux en mer » et « adaptations et raccordements » mais considère que ces évolutions sont justifiées.

Catégorie	Programme 2026 <i>en M€₂₀₂₆</i>	Vision à mi-année 2026 <i>en M€₂₀₂₆</i>
Adaptations et raccordements	1 134,3	1 086,7
Interconnexions	660,9	662,8
Développement du réseau en mer	618,6	572,9
Renouvellement	1 116,9	1 064,8
Ossature numérique	369,8	384,0
<i>dont renouvellement du contrôle-commande</i>	218	231,3
<i>hors renouvellement du contrôle-commande</i>	151,8	152,8
Système d'information	183,9	183,9
Immobilier et logistique	154,7	137,5
Total des investissements	4 239,1	4 092,6

Par conséquent, la CRE approuve un montant révisé de 4 092,6 M€₂₀₂₆ pour les investissements de RTE en 2026. La CRE demande à RTE de lui présenter un bilan d'exécution du programme d'investissements 2026 au 31 mars 2027.

La CRE maintient sa demande à RTE de lui transmettre un suivi régulier des évolutions de trajectoire d'investissement concernant le réseau en mer, incluant les implications de la mise en œuvre des leviers identifiés en termes de limitation des coûts échoués, mais également des surcoûts potentiels à terminaison, qu'il conviendra de mitiger.

La CRE demande également à RTE de lui transmettre le plan de remédiation qui a été engagé sur la trajectoire de renouvellement du contrôle-commande avant le 31 mars 2027.

Pour le bilan d'exécution du programme d'investissements 2026, la CRE demande à RTE de préciser et de pérenniser sa méthodologie de calcul des coûts unitaires. Sur le suivi des coût unitaires, la CRE demande également à RTE : d'élargir l'analyse à l'ensemble des catégories du SDDR, de porter une attention particulière aux projets dont les coûts unitaires sont très éloignés des moyennes afin d'identifier les éléments explicatifs, et d'analyser les causes des écarts des coûts unitaires calculés par rapport aux coûts de référence ainsi que de proposer des actions de réduction le cas échéant.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à RTE.

Délibéré à Paris, le 15 octobre 2026.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

La présidente,

Emmanuelle WARGON